

Petite Enfance - Documents obligatoires à fournir

Vous attendez un enfant :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture électricité, eau, téléphone, promesse de vente page où figure le nom et l'adresse)
- Si hébergé : attestation d'hébergement avec justificatif du domicile
- Certificat de grossesse notifiant la date présumée de l'accouchement
- Livret de famille (si la famille en possède un)

Votre enfant est déjà né :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture électricité, eau, téléphone, promesse de vente page où figure le nom et l'adresse)
- Si hébergé : attestation d'hébergement avec justificatif du domicile
- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Livret de famille (si la famille en possède un)